

D.U. « COOTOPIA »

Coopérer, sur les Territoires, avec les Parents, à la réussite des enfants

Durée de la formation :	8 journées (mercredis) au cours d'une année universitaire, entre septembre et juin
Lieux de formation :	Antony/Gennevilliers (92) - accessibles en transports en commun
Diplôme minimal de recrutement :	aucun : sélection sur lettre de motivation et CV
Volume de formation :	58 heures
Modalité de formation :	continue
Modalités d'inscription :	formation susceptible d'être prise en charge à partir du compte personnel de formation (CPF)

PUBLIC VISÉ :

Le D.U. s'adresse aux actrices et acteurs **engagés** dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation d'activités (tâches ordinaires ou « projets » spécifiques) qui, en collaboration avec les parents, visent la réussite et l'épanouissement des enfants.

Ces acteurs et activités peuvent relever :

- de l'Éducation nationale
- du champ de l'intervention sociale
- des administrations locales
- des politiques de la ville et de l'insertion
- du milieu associatif
- des usagers des politiques publiques

OBJECTIFS :

Chaque étudiant-e du D.U. est impliqué-e dans des activités qui visent la réussite et l'épanouissement des enfants par la collaboration de **plusieurs** acteurs (professionnels, élus, acteurs de l'éducation populaire, associations...) parmi lesquels figurent en particulier les **parents**.

Le D.U. **structure, outille et soutient la conception et la mise en œuvre de ces projets par l'incitation à leur donner une dimension réflexive.**

CONTENU :

La formation est **organisée** en :

8 sessions d'une journée : regroupement en présentiel, à Antony ou Gennevilliers, le **mercredi**, de 8h45 à 17h30.

Un voyage d'étude (facultatif, à titre expérimental et sous réserve que les conditions sanitaires le permettent) dans l'un des neuf pays partenaires de l'alliance universitaire EUTOPIA.

<https://eutopia-university.eu>

VALIDATION DU DIPLÔME :

Le diplôme atteste l'acquisition de **quatre compétences** :

- 1) **Coopérer** avec les familles
- 2) **Coopérer** avec d'autres professionnels et d'autres partenaires
- 3) **Œuvrer aux réussites** des enfants
- 4) **S'engager** dans une démarche individuelle et collective de formation tout au long de la vie

Ces compétences sont évaluées à travers des analyses collectives de **cas pratiques** et *via* la rédaction et la soutenance d'un **mémoire**.

Créé en septembre 2020, le D.U. est soutenu par le rectorat de l'académie de Versailles, l'ANDEV, la FNEPE et l'IFÉ.

D.U. « COOTOPIA »

Coopérer, sur les Territoires, avec les Parents, à la réussite des enfants



CANDIDATURE ET ADMISSION :

Accès : lettre de motivation + CV

Pour connaître les modalités d'utilisation de votre **compte personnel de formation (CPF)**, informez-vous auprès de votre employeur (pour l'académie de Versailles, cliquez [ici](#)).

Pour les personnes en recherche d'emploi, veuillez prendre l'attache auprès de Pôle Emploi.

Un statut d'auditeur libre est possible (se renseigner auprès du secrétariat).

<http://www.inspe-versailles.fr/DU-Cootopia>

À partir de mi-avril 2023, vous pouvez adresser votre dossier de candidature à CY Cergy Paris Université, par voie numérique.

Ce dossier se compose de deux pièces :

- 1) Une lettre de motivation exposant votre projet personnel et/ou professionnel
- 2) Votre CV

N'hésitez pas à nous contacter en amont !

LIEUX DE LA FORMATION :

Suivant les intérêts des étudiants de la promotion, les enseignements auront lieu sur l'un et/ou l'autre des sites suivants :

26, rue Léon-Jouhaux 92160 Antony

ZAC des Barbanniers

Avenue Marcel Paul 92230 Gennevilliers

CONTACTS :

Responsable du D.U. COOTOPIA

Philippe BONGRAND

philippe.bongrand@cyu.fr

Secrétariat pédagogique du
parcours D.U. COOTOPIA

Catherine PAUMIER

Tél. : 01 46 11 62 41

catherine.paumier@cyu.fr

INSPÉ de l'académie de
Versailles, Site d'Antony
CY Cergy Paris Université

Le D.U. privilégie la
formation et les
échanges de pratiques
en petits groupes.
En septembre 2023, il
accueillera 13 à 24
étudiant-es.

Frais d'inscription :

Étudiants sans prise en charge institutionnelle des frais : 900 €

Étudiants avec prise en charge institutionnelle des frais : 1 500 €

Frais d'inscription à l'université : 170 €